



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Sur-quoi-repose-le-systeme>

Sur quoi repose le système bancaire ? *

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - De 1982 à 1983 - N° 799 - avril 1982 -

Date de mise en ligne : mardi 13 janvier 2009

Date de parution : avril 1982

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Quand un nombre suffisant de gens courageux auront entrepris de mettre sur pied un système distributif, ils seront amenés à exiger l'intervention du gouvernement sur un point capital : l'instauration d'une monnaie distributive.

Ils se heurteront à tous ceux qui croient encore que la monnaie est une institution éternelle que rien ne peut remettre en cause. A ceux-là, nous répondons par l'étude publiée ci-dessous en 1961 par J. Duboin. Elle leur montre que cette sacro-sainte institution est totalement inconsistante : les bases du système bancaire, sur lequel reposent toutes nos relations économiques, ne sont en fait qu'un accord tacite, une simple convention entre gens de connivence... et qui savent bien s'entendre par exemple quand il s'agit de faire baisser le franc pour influencer l'électorat !

POUR le grand public, la banque est une sorte de garde-meubles où l'on met son argent à l'abri des voleurs. On l'en retire quand on en a besoin. La banque vous ouvre un compte (le compte en banque !) qu'elle crédite des sommes versées et débite de celles retirées. Le déposant reçoit un carnet de chèques et s'en sert pour payer ses fournisseurs : c'est très commode. L'homme de la rue sait encore que la banque ne paye un chèque que si l'on a de l'argent à son compte, tirer un chèque sans « provision » étant un délit ; ici s'arrêtent ses connaissances. Si on lui demande cependant si les banques prêtent quelquefois de l'argent à leurs clients, il répond affirmativement. Quel argent prêtent-elles ? Mais celui qu'on leur a déposé ! s'écrie-t-il avec un léger sourire de pitié.

Cette naïveté est répandue couramment ; elle se rencontre sous la signature de journalistes, même d'économistes distingués et d'analystes financiers qui expliquent doctement que les crédits consentis par les banques sont forcément limités, car elles ne peuvent prêter que l'argent qu'elles possèdent : la plus belle fille du monde...

Lorsque vous rencontrez un de ces innocents, dites - lui ceci quand vous déposez 100 000 F à votre compte, n'avez-vous pas le droit de les retirer à vue, donc à n'importe quel moment ? Supposons que vous les réclamiez le lendemain et que le caissier vous dise : « Mille regrets ; nous venons de prêter votre argent à un brave homme - votre voisin - qui en avait grand besoin : il nous le remboursera dans quelques mois augmenté d'un bon intérêt et des commissions d'usage », quelle tête feriez-vous ? Ce n'est plus de l'argent que vous déposeriez, ce serait une plainte pour vol ou abus de confiance. Certes vos 100 000 F appartenaient bien à la banque qui les avait mis dans sa caisse, qui fait partie de son Actif ; mais elle avait inscrit dans sa comptabilité qu'elle vous les devait, car vos 100 000 F figurent à son Passif. Admettriez-vous qu'un commerçant prêtât un élément de son Passif ? Qu'il prêtât l'argent de ses créanciers ?

Votre interlocuteur cherchera à s'en tirer en disant que l'argent prêté est celui de la banque ou de ses actionnaires. Conseillez-lui de courir retirer ses fonds, car elle ne tardera pas à fermer ses guichets : elle ne couvre pas ses frais généraux ! Il faut lui apprendre que les choses se passent autrement. Rappelez-lui l'histoire des orfèvres de Londres chez qui les Anglais déposaient leurs pièces d'or quand ils partaient en voyage. Les orfèvres leur livraient un reçu. Mais les Anglais, trouvant plus commode de se servir des reçus à la place des pièces d'or, négligeaient souvent de réclamer celles-ci aux orfèvres. Ceux-ci s'enhardirent donc à fabriquer des reçus fictifs qui, mis en circulation, sont devenus les billets de banque.

La même aventure est arrivée aux billets de banque que les clients déposent dans les banques. Elles s'aperçurent que, si les déposants sont nombreux, une fraction ces sommes déposées ne sort plus de leur caisse, car si des clients retirent de l'argent, d'autres en apportent. Elles estimèrent donc qu'elles pouvaient autoriser quelques clients à retirer momentanément plus d'argent qu'ils n'en avaient à leur compte ; puis ce privilège fut étendu à de nouveaux clients. Cette monnaie ainsi créée porte aujourd'hui le nom de monnaie bancaire ou scripturale ; elle a pris un développement

Sur quoi repose le système bancaire ? *

considérable, les banques en créant souvent plus qu'il n'existe de billets de banque en circulation. Les 100 000 F que vous avez effectivement versés à votre compte, permettront de créer peut-être 100 000 F de Monnaie bancaire en faveur d'Antoine, 100 000 F de plus en faveur de Bernard, et 100 000 F encore au profit de Casimir.

A ces trois emprunteurs, la banque remettra, comme à vous, un carnet de chèques qu'ils pourront tirer jusqu'à concurrence des 100 000 F prévus. Si des porteurs de ces chèques réclamaient des billets, vos 100 000 F effectivement versés suffiraient à leur donner satisfaction.

En bref, la banque autorise Antoine, Bernard et Casimir à tirer des chèques sans provision, car c'est elle qui fait la provision .. en monnaie bancaire !

C'est que l'expérience a prouvé aux établissements de crédit et aux grandes banques, que l'argent qui sort de leur caisse ne découche jamais longtemps. Trois cas peuvent se présenter : 1°) le porteur du chèque possède un compte dans la même banque : elle crédite alors son compte et débite celui du tireur ; 2°) il possède un compte dans une autre banque : elle remet son chèque à la Chambre de Compensation qui joue le rôle d'un super-siège social de toutes les banques, car elle compense chaque soir leurs opérations de la journée ; 3°) le porteur du chèque l'encaisse et reçoit des billets dont il se servira pour ses achats ou pour payer les salaires de son personnel : ces billets ne tarderont pas à faire retour à la banque par les mille canaux du commerce de détail.

Si l'on désire une explication plus technique, la voici : la monnaie bancaire n'a d'autre existence que celle d'un compte sur lequel son titulaire tire des chèques s'il est créateur. Cette monnaie bancaire lui appartient mais ne consiste qu'en écritures comptables ce qui sort d'un compte entre dans un autre compte et ainsi de suite. Enfin quelques billets de banque sont nécessaires pour les porteurs de chèques qui préfèrent les toucher en « espèces », c'est-à-dire en papier !

* Ce texte est extrait de « Pourquoi manquons-nous de crédits ? ».